



# NOTRE OFFRE DE FORMATION

- **RNCP36840** pour la certification de conseiller funéraire et assimilé.
- **RNCP36839** pour la certification de maître de cérémonie.



V4 AU 01 janvier 2025

## EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES

Numéro de déclaration de l'association n° W771020095

164, Descente de Lérins-83600 Les Adrets de l'Esterel Tél 06 32 94 10 11. Mail : [expertises.performances.fun7@gmail.com](mailto:expertises.performances.fun7@gmail.com)

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93830729083 auprès du préfet de région PACA

Siret : 92291653100036 Code Naf : 8559A Statut : association loi de 1901

[www.formationsfuneraires.com](http://www.formationsfuneraires.com)



**PRESENTATION DE L'EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES FORMATION**  
EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES a été créé par Méziane BENARAB cadre dirigeant à la retraite du groupe BNP PARIBAS CARDIF.

### **EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES : UN CONCEPT DE FORMATION FUNERAIRE A DISTANCE INEDIT DANS LA FILIERE**

Le concept EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES développe une expérience d'acquisition de savoir-faire et de compétences fondée sur un enseignement dispensé par des experts du funéraire au niveau national.

Il s'appuie sur un dispositif de formation à distance qui a apporté toute son efficacité durant la période de confinement liée au COVID.

Sur le plan pédagogique, le concept introduit une réelle interactivité entre les stagiaires et leurs entreprises respectives.

### **ACTIVITES EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES**

EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES est une association loi de 1901 spécialisée dans le conseils et l'expertise aux entreprises de la filière funéraire au niveau national. Elle prépare également les personnels des entreprises de pompes funèbres en poste ou en voie de recrutement, les salariés issus de restructurations économiques, les publics en quête de reconversion professionnelle ou en situation de recherche d'emplois aux métiers du funéraire.

EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES intervient également sous la forme de cycles de mise à niveau de formation des personnels en activité et ayant suivi leur formation depuis plusieurs années.

Enfin, EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES dispense des formations pour le compte de structures telles que les Chambres de métiers.

### **FORMATIONS PROPOSEES**

Les formations funéraires proposées par l'EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES comprennent différents niveaux :

#### ***Formation non diplômante : porteurs***

Formation d'une durée de 16h introduite par l'article R2223-42 du Code général des collectivités territoriales.

*« Les agents qui exécutent l'une des prestations funéraires énumérées à l'article L. 2223-19 doivent justifier d'une formation professionnelle d'une durée de seize heures.*

*Cette formation porte sur la législation et la réglementation funéraires, l'hygiène et la sécurité, la psychologie et la sociologie du deuil ».*

**La formation est sanctionnée par la remise d'une attestation de formation.**

#### ***Formations diplômantes : maître de cérémonie et conseiller funéraire et assimilé***

Conseiller funéraire: La formation maître de conseiller funéraire est sanctionnée par un diplôme national tel que prévu par l'article R2223-45 du Code général des collectivités territoriales précisant que *« Les agents qui déterminent directement avec la famille l'organisation et les conditions de la prestation funéraire doivent justifier de la détention du diplôme mentionné à l'article D. 2223-55-2, délivré dans les conditions définies au sous-paragraphe 5 de la présente sous-section »*. Ces deux formations font l'objet d'une certification mise en place par le ministère de l'Intérieur et inscrite au RNCP sous les références suivantes :

- **RNCP36840** pour la certification de conseiller funéraire et assimilé.
- **RNCP36839** pour la certification de maître de cérémonie.

- **Date de début des parcours certifiants** : 16-09-2022
- **Date d'échéance de la certification** : 16-09-2027

**La durée de la formation est 140 heures, avec un stage pratique obligatoire d'une durée de 140 heures.**

Maître de cérémonie : la formation de maître de cérémonie est sanctionnée par un diplôme national tel que prévu par l'article R2223-43 du Code général des collectivités territoriales qui précise que « *Les agents qui coordonnent le déroulement des diverses cérémonies qui ont lieu de la mise en bière jusqu'à l'inhumation ou la crémation d'un défunt doivent justifier de la détention du diplôme mentionné à l'article D. 2223-55-2, délivré dans les conditions définies au sous-paragraphe 5 de la présente sous-section* ».

**La durée de la formation est 70 heures, avec un stage pratique obligatoire d'une durée de 140 heures.**

Personnes assurant la direction des régies, entreprises ou associations : cette formation est sanctionnée par un diplôme de conseiller funéraire, complétée par une formation de 70 heures consacrées à la gestion comptable et la gestion du personnel, conformément à l'article R2223-47 du Code général des collectivités territoriales qui précise que « *Les personnes qui assurent la direction des régies, entreprises ou associations habilitées doivent justifier de la détention du diplôme mentionné à l'article D. 2223-55-2, délivré dans les conditions définies au sous-paragraphe 5 de la présente sous-section* ».

**La durée de la formation est de 70 heures.**

## **LA FORMATION PRATIQUE**

Conformément l'article D2223-55-5 du Code général des collectivités territoriales, « *Outre les enseignements théoriques définis à l'article D. 2223-55-3, une formation pratique est réalisée au sein d'une entreprise, d'une régie ou d'une association habilitée conformément à l'article L. 2223-23. Pour chaque candidat, cette formation fait l'objet d'une convention conclue entre l'organisme de formation et l'entreprise, la régie ou l'association.*

*La durée de la formation pratique est fixée à 70 heures.*

*La formation mentionnée au premier alinéa vise à vérifier la capacité opérationnelle du candidat par une mise en situation professionnelle. Au terme de la période de formation pratique, le dirigeant ou le gestionnaire de l'entreprise, de la régie ou de l'association procède à une évaluation écrite du candidat.*

*Le résultat de cette évaluation est transmis à l'organisme de formation chargé de la formation théorique ».*

En vue de la réalisation de cette formation, EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES assure aux personnes ses cycles les prestations qui suivent :

- Mise à disposition d'une convention tripartite conclue entre l'organisme de formation, l'entreprise d'accueil et le stagiaire.
- Fourniture d'une fiche d'évaluation de la formation par l'entreprise d'accueil.
- L'accès à un guide de présentation d'un rapport de stage.
- Une assistance à la recherche d'entreprises d'accueil.

## **LA DELIVRANCE DES DIPLOMES**

Pour chaque session d'examen, EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES constitue un jury composé de quatre membres figurant sur la liste du département où se déroulent les épreuves théoriques. C'est le jury qui délivre le diplôme auquel postule chaque stagiaire.

Pour plus d'information relatives aux modalités d'organisation des sessions du jury, se reporter au Livret d'accueil qui vous sera remis.

### **LES FORMATEURS**

Les formateurs sont exclusivement issus du milieu professionnel et ayant occupé des fonctions opérationnelles ou exécutives dans des entreprises de pompes funèbres ou d'assurance.

### **LES SUPPORTS PEDAGOGIQUES UTILISES**

Les supports pédagogiques utilisés par EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES sont variés et adaptés à l'utilisation des techniques modernes d'enseignement de connaissances et d'acquisition de compétences, tels que :

- Projections de présentations, d'exercices et de vidéos.
- Cas pratiques.
- QCM, jeux de rôles.
- Visite sur site des équipements funéraires.
- Remise d'un support pédagogique (clé USB) recouvrant l'ensemble du programme obligatoire dispensé.
- Séances de préparation du passage devant le jury relatif aux diplômes funéraires.
- Remise d'un guide de rédaction du rapport de stage relatif à l'évaluation de l'apport de la formation pratique dispensée en entreprise.



## INTITULE DE LA FORMATION CONSEILLER FUNERAIRE RNCP36840

### *Objectifs pédagogiques :*

Former à l'exercice de la fonction de conseiller funéraire.  
Maîtriser les aspects opérationnels de la fonction.  
S'adapter à la gestion des situations de deuil.  
Maîtriser les règles déontologiques de la fonction.

### *Compétences visées :*

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'exercer la fonction.  
Acquérir la maîtrise de la relation avec les familles endeuillées.  
Affiner le sens de la communication et de l'accompagnement.  
Consolider la capacité à maîtriser des situations de deuil.  
Parfaire les aspects législatifs et réglementaires liés à l'exercice de la fonction.

### *Le métier :*

Le **conseiller funéraire** est l'interlocuteur privilégié des familles. C'est la première personne rencontrée, au centre de pompes funèbres ou par téléphone. Il accompagne et conseille les familles dans l'organisation des obsèques et dans les démarches administratives et pratiques.

Le conseiller funéraire a avant tout un **rôle de coordonnateur**. Il explique aux familles les différentes étapes des obsèques, en respectant les volontés du défunt et en tenant compte des contraintes matérielles. Il organise la cérémonie civile ou religieuse et peut proposer un déroulé (intervenant, textes, musique, recueil des condoléances...).

Il fait respecter les délais et organise les déplacements du convoi (funérarium, lieu de culte, cimetière, crématorium...). Il veille à la bonne coordination de tous les intervenants : professionnels du funéraire, services de la mairie, fleuriste...

Le conseiller funéraire a aussi un **rôle commercial** : il vend des services et des prestations. Le conseil et la vente de cercueils et d'urnes constituent une part importante de son travail, mais il peut proposer d'autres prestations : thanatopracteur, plaques commémoratives, objets de culte, fleurs, marbrerie...

Il intervient aussi pour proposer des contrats d'obsèques aux personnes qui souhaitent les organiser de leur vivant. Il établit les devis et encaisse les factures.

Enfin, le conseiller funéraire a un **rôle administratif** lié à la rédaction de documents : avis de décès dans la presse, formulaires à renseigner pour la mairie, autorisation de transport...

Le conseiller funéraire doit prêter une oreille attentive aux personnes en deuil, les rassurer sur le bon déroulement de la cérémonie et leur montrer qu'il prend en charge les aspects techniques et pratiques. Ce métier nécessite donc du tact, de la diplomatie et un bon équilibre personnel, sans oublier le sens de l'organisation et du commerce.

Le métier s'exerce surtout dans un bureau. Il exige une certaine disponibilité (astreinte de nuit, de week-end et de jours fériés).

### *Particularités du métier :*

Ce métier nécessite :

- D'être polyvalent, organisé, patient, et diplomate.

- Une grande technicité, la parfaite maîtrise de son métier et une bonne connaissance des métiers connexes qu'il peut être amené à coordonner.
- Une expérience réussie et confirmée à l'échelon inférieur et/ou une formation professionnelle appropriée.
- Une certaine disponibilité (astreintes de nuit, de week-end et de jours fériés).
- Un bon équilibre personnel car le conseiller funéraire est quotidiennement confronté aux personnes en deuil.

*Prérequis :*

Les prérequis indispensables :

- Age minimum 18 ans
- Entretien préalable (Oral et Ecrit)
- Le sens de l'écoute et un bon équilibre psychologique sont nécessaires.

Les prérequis recommandés :

- Titulaire du permis de conduire B
- Niveau requis : fin de premier cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau souhaitable : Baccalauréat
- C.V. Photo + Lettre de motivation ou réponse à un questionnaire
- Le niveau le plus souvent requis correspond à un niveau Bac, Bac +2 à dominante commerciale. De bonnes aptitudes relationnelles (familles, publics institutionnels...),

*Publics visés :*

Tous publics s'intéressant aux métiers du funéraire et de l'accompagnement des familles endeuillées.

*Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement :*

Les supports pédagogiques utilisés par EXPERTISES ET PERFORMANCES FUNERAIRES Formation sont variés et adaptés à l'utilisation des techniques modernes d'enseignement de connaissances et d'acquisition de compétences, tels que :

- Projections de présentations, d'exercices et de vidéos.
- Cas pratiques.
- QCM, jeux de rôles.
- Visite sur site des équipements funéraires.
- Remise d'un support pédagogique (clé USB) recouvrant l'ensemble du programme obligatoire dispensé.
- Séances de préparation au passage devant le jury relatif aux diplômes funéraires.
- Remise d'un guide de rédaction du rapport de stage relatif à l'évaluation de l'apport de la formation pratique dispensée en entreprise.

*Moyens permettant de suivre l'exécution de la formation et d'en évaluer les résultats*

L'exécution de la formation fait l'objet d'un suivi quotidien par la signature d'une feuille de présence.

A la fin de chaque module un QCM d'évaluation est soumis aux stagiaires.

La clôture de la formation est formalisée par un QCM de 150 questions destiné à évaluer les connaissances et les compétences acquises.

*Le profil :*

De bonnes aptitudes relationnelles (familles, publics institutionnels...), le sens de l'écoute et un bon équilibre psychologique sont nécessaires.

*Savoir-faire spécifique :*

- Communiquer avec la famille et l'entourage : structurer l'entretien avec la famille en l'adaptant à ses spécificités.
- Traiter la relation de face-à-face avec la famille et les proches : créer une relation d'écoute et
- D'empathie, gérer ses émotions lors des entretiens, traiter des situations humaines difficiles en réagissant avec diplomatie, favoriser la résolution des conflits.
- Commercialiser les prestations funéraires adaptées aux besoins et aux moyens des familles.
- Conseiller les familles en fonction de leurs besoins, dans l'achat des produits et services
- Commercialisés par l'entreprise.
- Conseiller sur les obsèques : expliquer aux familles les étapes des obsèques, définir et argumenter le rituel adapté à la situation et les options possibles en donnant du sens aux pratiques funéraires.
- Organiser les obsèques : définir et mettre en œuvre le déroulement des obsèques en fonction des souhaits du défunt et de la famille et des contraintes techniques et humaines, coordonner l'ensemble des intervenants, anticiper les modalités des obsèques en fonction des typologies de décès et rectifier les erreurs à toutes les étapes du processus, répondre aux obligations réglementaires, activer les contacts avec les différents tiers (culte, police, journaux...), rédiger les documents administratifs.
- Les savoir-faire complémentaires : utiliser les outils informatiques, planifier son activité, travailler en équipe, entretenir des relations de qualité avec l'ensemble des interlocuteurs professionnels.

*Compétences attestées par la certification :*

- Recevoir et renseigner les familles pour toute question relative à l'activité funéraire, les prestations et fournitures nécessaires aux obsèques dans le respect de leur deuil et des volontés du défunt ;
- Déterminer avec la famille les conditions financières et techniques de la prestation, présenter des produits dans le cadre d'un conseil et/ ou d'une vente ;
- Faire preuve de maîtrise de soi dans des situations difficiles ;
- Coordonner et encadrer une équipe, notamment en faisant le lien avec le maître de cérémonie ;
- Renseigner les formulaires relatifs aux déclarations de décès, et de manière générale collaborer efficacement avec le service de l'état civil d'une commune, son service funéraire et des cimetières ;
- Appliquer les procédures relatives aux inhumations, exhumations et crémations ;
- Contrôler la fiabilité du dossier et des éléments de facturation, la conformité des documents administratifs, titres de concession et autorisations diverses ;
- Saisir les devis, bons de commande et factures ;
- Exercer, le cas échéant, les fonctions du maître de cérémonie.

*Modalités d'évaluation à la certification :*

Les modalités d'évaluation sont fixées par l'arrêté du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires. Elles comprennent :

- Une évaluation écrite de la formation pratique du candidat transmis par la structure d'accueil de l'évaluation à l'organisme de formation ;
- Un nombre minimum d'activités à valider durant la formation pratique ;
- Un examen théorique comprenant une épreuve écrite (questionnaire à choix multiples et à réponses courtes) et une épreuve orale de 20 minutes (entretien individuel) sur la base d'un rapport de stage rédigé par le candidat à l'issue de sa formation pratique. Se reporter au Livret d'accueil pour une information détaillée.

### *Voies d'accès à la certification :*

Après un parcours de formation continue de 140h et la présentation devant le jury de quatre personnes composé par Expertises et Performances Funéraires sur la base des listes, fixées par le Préfet, de personnes habilitées pour ces fonctions (articles D. 2223-55-6 et suivants du code général des collectivités territoriales).

### *Bloc de compétences :*

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Pas de structuration en bloc de compétences à ce jour au regard des textes en vigueur. Le diplôme national de conseiller funéraire est le seul titre professionnel autorisant l'exercice de ces fonctions.

Toutefois, certaines personnes se prévalant d'une expérience professionnelle bénéficient d'une équivalence totale de diplôme et sont donc dispensées des épreuves et de la formation (Voir le paragraphe ci-dessous).

### *Certifications professionnelles, certifications ou habilitations en correspondance au niveau européen ou international :*

Certaines personnes se prévalant d'une expérience professionnelle bénéficient d'une équivalence totale de diplôme et sont donc dispensées des épreuves et de la formation. Il s'agit des situations suivantes :

- Les conseillers funéraires, nommés ou confirmés dans leur emploi, qui exercent ou ont exercé leurs fonctions durant 24 mois et bénéficiant des dispositions transitoires prévues à l'article D. 2223-55-13 du code général des collectivités territoriales, qui renvoie à l'article R. 2223-51 du même code, applicables à compter du 10 mai 1995, date de publication du décret n° 95-653 du 9 mai 1995 relatif au règlement national des pompes funèbres, sont réputés justifier de la formation professionnelle prévue pour la fonction qu'ils exercent ;
- Les conseillers funéraires et assimilés justifiant avoir suivi la formation prévue à l'article R. 2223-45 et qui, au 1er janvier 2013, exercent cette activité sur le territoire national ou dans un autre Etat membre de l'Union européenne ou dans un Etat partie à l'espace économique européen depuis au moins six mois, ou l'ont exercée pendant au moins six mois entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2012, sont réputés satisfaire à l'exigence de diplôme mentionnée à l'article L. 2223-25-1 (articles D. 2223-55-13 du code général des collectivités territoriales).
- Le candidat qui satisfait aux conditions requises pour se voir reconnaître une équivalence totale de son expérience devra en faire la demande auprès de la préfecture (articles D. 2223-55 13 et D. 2223-55-14 du code général des collectivités territoriales)
- Reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen selon les procédures prévues aux articles L. 2223-47 à L. 2223-51 du code général des collectivités territoriales.

### *Durée de la formation :*

140 heures théoriques en organisme de formation

140 heures de formation pratique en entreprise

### *Débouchés :*

A l'issue de la certification, le candidat diplômé peut postuler la fonction de conseiller funéraire dans une entreprise de pompes funèbres. Pour rappel, la filière funéraire souffre, annuellement, d'un déficit de recrutement de près de 3000 postes. De nombreuses opportunités sont proposées. Pour plus d'information consulter l'étude : <https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/branches/servicesfuneraires/panorama-services-funeraires-opcoep.pdf>

*Programme de formation :*

**Connaissances administratives générales :**

L'organisation et le fonctionnement des institutions administratives 7H

**Hygiène, sécurité et ergonomie :**

Les équipements et les règles de protection 7H

**Législation et réglementation funéraire :**

Les règles applicables aux opérations funéraires, y compris les contentieux liés à l'organisation des funérailles 35H

**Psychologie et sociologie du deuil :**

Les grandes étapes du deuil-Les deuils particuliers 14H

**Pratiques et rites funéraires :**

Les rites funéraires civils et religieux-Les règles de protocole 14H

**Produits, services et conseil à la vente :**

La présentation des produits-L'identification des besoins et des attentes des clients/familles

**Réglementation commerciale :** Le droit de la consommation 42H

**Conception et animation d'une cérémonie :**

Les lieux et les équipements-La prise de parole en public-L'application des règles de protocole 14H

**Encadrement d'une équipe :**

Les techniques de management 7H

**Formation pratique en entreprise :** 140H

**Formateur :** Méziane BENARAB, Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, cadre dirigeant à la retraite du groupe BNP PARIBAS CARDIF. Titulaire d'une licence de droit, d'un diplôme d'études supérieures européennes et d'un diplôme d'études approfondies. Durant près de vingt ans, président de l'Office Français de Prévoyance Funéraire, filiale du groupe BNP PARIBAS CARDIF. Contributeur au magazine RESONNANCE Funéraire et auteur de « *Et on en faisait la grande cause nationale* ». Paru aux Editions SRL 2012 et « *Du quartier à la Légion d'honneur* ». Editions Harmattan 2023. Membre fondateur de la Charte du respect de la personne endeuillée signée le 29 octobre 2009 par la Secrétaire d'Etat chargée de la famille.



## FORMATION DE MAITRE DE CEREMONIE RNCP36839

**Le métier :** le maître de cérémonie est la personne qui accompagne la famille pendant les obsèques et qui assure la cérémonie. Il est responsable de l'organisation de celle-ci et de la retransmission des informations à l'équipe de porteurs.

Interlocuteur privilégié de la famille, il est présenté par le conseiller funéraire à celle-ci et reçoit la transmission des informations nécessaires au bon déroulement de la cérémonie.

Il peut également être amené à prendre la parole dans différents lieux de cultes ou dans tout autre lieu de cérémonie, pour la lecture de texte, d'hommages, et pour gérer le déroulé de la journée.

Il peut également assumer les fonctions de porteur, chauffeur ou fossoyeur.

Cette fonction nécessite un sens de l'organisation, une aisance d'élocution, et une très bonne présentation.

Le maître de cérémonie funéraire prend le relais du conseiller funéraire et assure le bon déroulement des obsèques, de la formation du convoi jusqu'à la mise en bière et à l'inhumation ou la crémation.

Le maître de cérémonie dirige et accompagne le convoi lors de ses différentes étapes : funérarium, lieu de culte, cimetière ou crématorium.

Le maître de cérémonie est le garant de l'application du protocole. Il accueille les familles et place les participants lors de la cérémonie. Il surveille la mise en place des fleurs et du registre de condoléances. Il coordonne l'intervention des porteurs et du chauffeur.

Le maître de cérémonie est un animateur présent auprès des familles. Il prend la parole pour communiquer des informations ou indiquer la marche à suivre. Il peut retracer la vie du défunt ou lire des textes rédigés par la famille, et invite au recueillement. Il doit superviser la cérémonie en canalisant les émotions de chacun et en veillant à respecter les délais.

Attention, sens de l'organisation, bon équilibre psychologique sont les principales qualités requises dans ce métier. Le maître de cérémonie doit savoir prendre du recul. Il sait aussi réagir face aux imprévus, comme les retards.

*Particularité du métier :* Conditions particulières requises : Le maître de cérémonies funéraires est amené à se déplacer de manière conséquente, son travail se déroulant en grande partie à l'extérieur.

Le port d'une tenue vestimentaire particulière est nécessaire.

Emploi nécessitant une technicité confirmée, la maîtrise du métier et la connaissance des différents métiers connexes qu'il peut être amené à coordonner.

Emploi nécessitant une expérience réussie et confirmée au niveau inférieur et/ou une formation professionnelle appropriée

**Les prérequis :**

*Les prérequis indispensables :*

- Age minimum 18 ans
- Entretien préalable (Oral et Ecrit)
- Capacité d'écoute et de communication

*Les prérequis recommandés :*

- Niveau requis : Fin de premier cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau souhaitable : Baccalauréat
- C.V. Photo + Lettre de motivation ou réponse à un questionnaire
- Autres connaissances nécessaires : Techniques d'expression en public, orale et gestuelle ; Techniques de gestion
- Capacité de résolution des conflits.
- Le permis de conduire de catégorie B (VL) est indispensable

**Le profil :**

Le métier de maître de cérémonies s'adresse à des femmes et des hommes capables de prendre la parole en public et disposant de bonnes capacités organisationnelles. De bonnes qualités relationnelles et un bon équilibre psychologique sont nécessaires.

**Savoir-faire spécifique :**

- Concevoir la cérémonie funéraire : mettre en scène la cérémonie afin de canaliser et valoriser l'émotion.
- Concevoir et exprimer un hommage adapté au défunt.
- Animer la cérémonie funéraire : guider et placer la famille en fonction des usages protocolaires,
- Coordonner les différentes étapes, trouver des solutions d'organisation pour faire face aux imprévus, anticiper les causes possibles de dysfonctionnements, de retards.
- Traiter des relations avec les familles : reformuler les demandes parfois informelles de la famille afin d'y adapter le déroulement des obsèques, en tenant compte de la faisabilité technique, organisationnelle et réglementaire.
- Animer une équipe : diriger une équipe de porteurs, coordonner les différentes actions de l'équipe en relation avec les autres intervenants.

*Compétences attestées :*

- Mener à bien l'organisation logistique d'une cérémonie funéraire civile ou religieuse, en vue d'une inhumation ou d'une crémation ;
- Appréhender les besoins et préoccupations des familles, être leur référent le jour de la cérémonie et lors des convois funéraires ;
- Connaître les différents types de lieux de sépulture, équipements funéraires, intervenants existants pour la réalisation d'une cérémonie funéraire ; savoir anticiper et intégrer les particularités de chacun d'entre eux ;
- En lien avec le conseiller funéraire, traduire les attentes exprimées en solutions adaptées, et respectueuses du droit funéraire et du défunt ;
- Encadrer et coordonner les agents des services funéraires in situ lors de toutes les étapes des obsèques ;
- Interagir avec des interlocuteurs institutionnels et culturels en vue de la préparation d'une cérémonie funéraire ;
- Animer les différents temps d'une cérémonie funéraire dans le respect du temps imparti ;
- Maîtriser la prise de parole en public notamment dans le rôle d'officiant de cérémonie funéraire ;

- Maîtrise de soi et savoir-être dans l'accueil et le conseil apporté aux personnes endeuillées ;
- Pallier les éventuels aléas afin d'assurer le bon déroulement de la cérémonie jusqu'à son terme ;
- Prendre la parole en public lors de la cérémonie civile par exemple ou pour indiquer le terme d'un hommage.

#### *Modalités d'évaluation :*

Les modalités d'évaluation sont fixées par l'arrêté du 27 mai 2020 relatif aux diplômes dans le secteur des services funéraires. Elles comprennent :

- Une évaluation écrite de la formation pratique du candidat transmis par la structure d'accueil de l'évaluation à l'organisme de formation ;
- Un nombre minimum d'activités à valider durant la formation pratique ;
- Un examen théorique comprenant une épreuve écrite (questionnaire à choix multiples et à réponses courtes) et une épreuve orale de 20 minutes (entretien individuel) sur la base d'un rapport de stage rédigé par le candidat à l'issue de sa formation pratique.

#### *Blocs de compétences*

Description des modalités d'acquisition de la certification par capitalisation des blocs de compétences et/ou par correspondance :

Le diplôme national de maître de cérémonie est le seul titre professionnel autorisant l'exercice de ces fonctions. Toutefois, certaines personnes se prévalant d'une expérience professionnelle bénéficient d'une équivalence totale de diplôme et sont donc dispensées des épreuves et de la formation (Voir le paragraphe ci-dessous).

Au regard des textes en vigueur, cette certification professionnelle n'est pas structurée en bloc de compétences.

#### *Voie d'accès à la certification :*

Après un parcours de formation continue de 70h, présentation devant un jury de quatre personnes composé par Expertises et Performance Funéraires sur la base des listes, fixées par le Préfet, de personnes habilitées pour ces fonctions (articles D. 2223-55-6 et suivants du code général des collectivités territoriales)

#### *Certifications professionnelles, certifications ou habilitations en correspondance au niveau européen ou international :*

Le diplôme national de maître de cérémonie est le seul titre professionnel autorisant l'exercice de ces fonctions. Toutefois, certaines personnes se prévalant d'une expérience professionnelle bénéficient d'une équivalence totale de diplôme et sont donc dispensées des épreuves et de la formation. Il s'agit des situations suivantes :

- Les personnes ayant exercé la fonction de maître de cérémonie durant douze mois et bénéficiant des dispositions transitoires prévues à l'article R. 2223-50 du code général des collectivités territoriales) applicables à compter du 10 mai 1995, date de publication du décret n° 95-653 du 9 mai 1995 relatif au règlement national des pompes funèbres ;
- Les personnes justifiant avoir suivi la formation et qui, au 1er janvier 2013, exercent cette activité sur le territoire national, ou dans un autre Etat membre de l'Union Européenne ou dans un Etat partie à l'Espace économique européen depuis au moins 6 mois ;
- Les personnes justifiant avoir suivi la formation et qui l'ont exercé pendant au moins 6 mois entre le 1er janvier 2011 et le 31 décembre 2012 (article D. 2223-55-13 du code général des collectivités territoriales).
- Le candidat qui satisfait aux conditions requises pour se voir reconnaître une équivalence totale de son expérience devra en faire la demande auprès de la préfecture (articles D. 2223-55 13 et D. 2223-55-14 du code général des collectivités territoriales).

- Reconnaissance des qualifications professionnelles des ressortissants d'un État membre de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen selon les procédures prévues aux articles L. 2223-47 à L. 2223-51 du code général des collectivités territoriales.

*Débouchés :*

A l'issue de la certification, le candidat diplômé peut postuler la fonction de conseiller funéraire dans une entreprise de pompes funèbres. Pour rappel, la filière funéraire souffre, annuellement, d'un déficit de recrutement de près de 3000 postes. De nombreuses opportunités sont proposées. Pour plus d'information consulter l'étude : <https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/branches/servicesfuneraires/panorama-services-funeraires-opcoep.pdf>

**Durée de la formation :**

70 heures théoriques en organisme de formation

140 heures de formation pratique en entreprise

**Formateur :** Méziane BENARAB, Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, cadre dirigeant à la retraite du groupe BNP PARIBAS CARDIF. Titulaire d'une licence de droit, d'un diplôme d'études supérieures européennes et d'un diplôme d'études approfondies. Durant près de vingt ans, président de l'Office Français de Prévoyance Funéraire, filiale du groupe BNP PARIBAS CARDIF. Contributeur au magazine RESONNANCE Funéraire et auteur de « *Et on en faisait la grande cause nationale* ». Paru aux Editions SRL 2012 et « *Du quartier à la Légion d'honneur* ». Editions Harmattan 2023. Membre fondateur de la Charte du respect de la personne endeuillée signée le 29 octobre 2009 par la Secrétaire d'Etat chargée de la famille.

**Programme de la formation :**

**Hygiène, sécurité et ergonomie :**

Les équipements et les règles de protection-Les gestes et les postures 7H

**Législation et réglementation funéraire :**

Les règles applicables aux opérations funéraires 35H

**Psychologie et sociologie du deuil :**

Les grandes étapes du deuil-Les deuils particuliers Pratiques et rites funéraires 14H

**Pratiques et rites funéraires :**

Les rites funéraires civils et religieux-Les règles de protocole 14H

**Conception et animation d'une cérémonie :**

Les lieux et les équipements-La prise de parole en public-L'application des règles de protocole 14H

**Encadrement d'une équipe :**

Les techniques de management 7H

**Formation pratique en entreprise :** 140H



## FORMATION DE DIRIGEANT

**Le métier :** le chef d'entreprise assure la gestion de son entreprise et assure en tant que telles les missions suivantes :

- gestion administrative et sociale des salariés
- suivi comptable de l'activité
- gestion et suivi de l'activité funéraire de son agence et de ses éventuelles succursales
- élaboration de la stratégie commerciale de l'agence
- suivi des réglementations inhérentes à l'activité (funéraire, sociale, du travail)
- accueil des familles et vente de prestation
- relations publiques

Son rôle est essentiel au sein de la société et il se doit d'être le représentant et le garant du respect de la législation et de l'accueil des familles.

Il assure également très souvent les fonctions de conseiller funéraire.

Aujourd'hui, le chef d'entreprise peut aussi bien diriger une entreprise privée qu'une agence d'enseigne nationale, une association ou un service funéraire municipal ou public.

Par ailleurs, le dirigeant est amené à exercer les autres activités suivantes :

- Accueil des familles et organisation des obsèques
- Animation de cérémonies
- Vente de prestations
- Contrôle de la qualité des prestations et de leur perception par les clients

**Le profil :** Ce sont des femmes ou des hommes ayant une formation de base type école de commerce ou de gestion ou une expérience équivalente en entreprise.

**Pré-requis :**

- Age minimum 18 ans,
- Titulaire du permis de conduire B
- Niveau requis: Fin de premier cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau souhaitable: Baccalauréat
- C.V. Photo + Lettre de motivation ou réponse à un questionnaire
- Entretien préalable (Examen Oral et Ecrit)
- Le chef d'entreprise doit être titulaire du diplôme de conseiller funéraire et justifier de compétences en matière de gestion d'entreprise (stage d'une durée minimum de 140 heures ou justifier d'un diplôme sanctionnant un niveau de formation équivalent).

**Autres connaissances nécessaires :**

- Techniques de management (techniques générales, animation, négociation) ;
- Techniques commerciales et marketing (dont le marché du secteur funéraire) ;  
Techniques de relations publiques et communication.
- Marbrerie funéraire ;
- Logistique et comptabilité ;
- Gestion ;
- Droit des affaires ;
- Droit social ;
- Hygiène et sécurité.

**Particularité du métier :**

La profession est très réglementée. Une forte disponibilité et un bon sens de l'organisation sont nécessaires pour réagir face à l'irrégularité et l'imprévisibilité de l'activité.

**Durée de la formation :**

La formation se dirigeant se décompose en en deux volets. Le premier suppose l'acquisition du diplôme de conseiller funéraire, passage obligé pour poursuivre le complément de formation prévu au second volet.

140 heures théoriques en organisme de formation pour la formation obligatoire pour l'obtention du diplôme de Conseiller funéraire

140 heures de formation complémentaire consacrées à la gestion comptable et la gestion du personnel.

70 heures de formation complémentaires consacrées à la gestion de l'entreprise.

Les dirigeants sont dispensés des 140 heures de formation pratique lorsqu'ils ne postulent que pour la formation complémentaire de 70 heures.

**Formateur :** Méziane BENARAB, Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, cadre dirigeant à la retraite du groupe BNP PARIBAS CARDIF. Titulaire d'une licence de droit, d'un diplôme d'études supérieures européennes et d'un diplôme d'études approfondies. Durant près de vingt ans, président de l'Office Français de Prévoyance Funéraire, filiale du groupe BNP PARIBAS CARDIF. Contributeur au magazine RESONNANCE Funéraire et auteur de « *Et on en faisait la grande cause nationale* ». Paru aux Editions SRL 2012 et « *Du quartier à la Légion d'honneur* ». Editions Harmattan 2023. Membre fondateur de la Charte du respect de la personne endeuillée signée le 29 octobre 2009 par la Secrétaire d'Etat chargée de la famille.

**Programme de formation :**

**Connaissances administratives générales :**

L'organisation et le fonctionnement des institutions administratives 7H

**Hygiène, sécurité et ergonomie :**

Les équipements et les règles de protection 7H

**Législation et réglementation funéraire :**

Les règles applicables aux opérations funéraires, y compris les contentieux liés à l'organisation des funérailles 35H

**Psychologie et sociologie du deuil :**

Les grandes étapes du deuil-Les deuils particuliers 14H

**Pratiques et rites funéraires :**

Les rites funéraires civils et religieux-Les règles de protocole 14H

**Produits, services et conseil à la vente :**

La présentation des produits-L'identification des besoins et des attentes des clients/familles

**Réglementation commerciale :** Le droit de la consommation 42H

**Conception et animation d'une cérémonie :**

Les lieux et les équipements-La prise de parole en public-L'application des règles de protocole 14H

**Encadrement d'une équipe :**

Les techniques de management 7H

**Formation pratique en entreprise :** 140H

**Gestion comptable et gestion du personnel** 70H

**Programme de la formation complémentaire :**

La formation complémentaire de 70h est essentiellement consacrée à la gestion de l'entreprise et se déroule autour des modules suivants :

- Comptabilité
- Droit des sociétés
- Droit du travail et gestion des ressources humaines
- Droit fiscal
- Droit de la consommation et droit de la concurrence
- Obligations du cadre dirigeant (sur la responsabilité sociale des entreprises, l'application du règlement général de protection des données, le médiateur de la consommation, renforcement du [code de la consommation](#) ...)
- Usage d'internet et dématérialisation



## FORMATION DE PORTEUR

### **Le métier :**

Le porteur intervient dans le cadre des obsèques depuis la mise en bière, jusqu'au stade final de l'inhumation ou de l'incinération. Ainsi il prend en charge le corps à sa sortie de la chambre mortuaire et l'amène à sa dernière demeure sous la responsabilité du maître de cérémonie. Ce métier impose donc de grandes exigences & responsabilités ainsi qu'un niveau de savoir-faire important.

Il porte le cercueil. Il met en place les articles funéraires, les fleurs et assiste le maître de cérémonies funéraires ou le conseiller funéraire pendant le déroulement des obsèques.

Les porteurs travaillent en équipe et exercent également souvent la fonction de chauffeur.

Sous la responsabilité du maître de cérémonie et dans le plus grand respect des familles et de leur défunt, le chauffeur porteur prend en charge les missions suivantes :

- Le portage des cercueils
- La conduite d'un véhicule funéraire en veillant à la sécurité des personnes transportées et à la dignité du défunt
- La participation à la préparation et au bon déroulement des cérémonies qu'elles soient civiles ou religieuses
- La mise en place des articles funéraires et des fleurs

Le porteur est soumis à une certaine disponibilité (interventions de nuit, de week-end et jours fériés).

Il est confronté quotidiennement aux familles en deuil.

Le port d'une tenue vestimentaire particulière est nécessaire.

### **Autres activités annexes :**

- Le porteur peut être amené à Préparation du cercueil
- Mise en bière et préparation du défunt
- Préparation de la cérémonie
- Portage du cercueil
- Transport du cercueil ou du défunt
- Autres activités : conduite de véhicules, fossoyage,
- Participation à des opérations d'exhumations et effectuer des démarches administratives

### **Le profil :**

Dans les petites entreprises, le porteur est généralement employé à la vacation. A l'inverse dans les grandes entreprises, il est salarié et intégré à des équipes mobiles d'un service funéraire à un autre. Bien souvent, il s'agit de personnel à la retraite exerçant ponctuellement, et à la demande, cette activité.

Interlocuteur des familles en deuil et représentant de l'entreprise le porteur doit être d'une excellente présentation et être titulaire du permis de conduire B.

Ponctuel et volontaire, il participe à un travail d'équipe dans lequel chacun est indispensable.

Disponible et discret, il est à l'écoute des souhaits et des besoins des familles.

**Pré-requis :** Aucun diplôme n'est obligatoire même si un CAP ou un BEP constituent un avantage notable. Pour exercer l'activité de porteur une simple formation de 16 heures est nécessaire. Elle peut être dispensée par un organisme de formation ou par l'opérateur funéraire lui-même.

Le permis de conduire de catégorie B (VL) est nécessaire.

L'aptitude physique au port de charges lourdes est indispensable.

Un bon équilibre psychologique est également nécessaire.

- Age minimum 21 ans, (sauf dérogation)
- Niveau requis: Fin de premier cycle de l'enseignement secondaire
- Niveau souhaitable: Baccalauréat
- C.V. Photo + Lettre de motivation
- Entretien préalable (Examen Oral et Ecrit)

***Les compétences nécessaires :***

C'est un travail assez exigeant qui demande plusieurs capacités bien définies.

Il faut avant tout être disponible et réactif, les interventions pouvant avoir lieu le soir, en fin de semaine ou durant les congés et les fêtes.

Il est important de savoir conduire, les porteurs pouvant être amenés à manœuvrer le véhicule funéraire ; un permis B est donc requis.

Cette activité se pratique en groupe de quatre ou six personnes ; il faut donc être prêt à opérer au côté des collègues, en osmose au moment de porter le cercueil, afin d'adopter fluidité et dignité. Le sens de l'interaction, du travail en équipe est primordial

À ce titre, il convient d'avoir une certaine force physique et d'être en bonne condition, les charges à soulever étant importantes.

Étant en contact direct avec la famille, le porteur doit avoir une tenue irréprochable, vestimentaire (il porte un costume spécifique qui relève de l'uniforme) et comportementale (il s'agit de demeurer calme, recueilli, concentré, courtois sans être jovial, de s'exprimer convenablement).

On exige du porteur d'être psychologiquement équilibré car il est à la fois en contact avec le corps mais aussi avec les proches en deuil ; il peut ainsi être confronté à des situations pénibles devant lesquelles il devra rester maître de lui-même et de ses sentiments.

Organisation, sang-froid, respect des procédures sont des aptitudes appréciables, ainsi que la connaissance des différents types de cérémoniaux et de croyances en matière de deuil.

***Autres connaissances nécessaires :***

Le porteur doit maîtriser les techniques d'expression en public, orale et gestuelle ;

Il doit également disposer d'une bonne technique de gestion et de résolution des conflits.

**Autres connaissances nécessaires :**

- Techniques de portage ;
- Techniques de présentation des défunts ;
- Règles de comportement social et de bienséance ;
- Techniques d'exposition des cercueils et de mise en valeur des articles funéraires, des fleurs ; Pratiques et symboliques des différents rites funéraires.

**La formation :**

La formation est répartie sur deux journées d'une durée totale de 16 heures exclusivement consacrée à l'enseignement des modules suivants :

- Législation et réglementation funéraire.
- Psychologie et sociologie du deuil.
- Hygiène, sécurité et ergonomie.

Elle doit être effectuée dans les trois mois qui suivent la prise de fonction et permet d'acquérir les notions nécessaires dans les domaines suivants :

- toilette mortuaire, habillage et exposition des dépouilles ;
- équipement et clôture du catafalque ;
- technique de portage des corps et du cercueil ;
- ouverture et fermeture de caveau ;
- méthodes de fossoyage ;
- démarches administratives ;
- réglementations funéraires ;
- impératifs d'hygiène et de sécurité ;
- maîtrise des produits, des fournitures ;
- connaissances des différents rituels, symbolique de la mort ;
- psychologie du deuil.
- 

Sanctionnée par une attestation de présence, cette formation ouvre ensuite la voie à des initiations plus pointues, par exemple agent d'accueil des familles.

**Formateur :** Méziane BENARAB, Chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur, cadre dirigeant à la retraite du groupe BNP PARIBAS CARDIF. Titulaire d'une licence de droit, d'un diplôme d'études supérieures européennes et d'un diplôme d'études approfondies. Durant près de vingt ans, président de l'Office Français de Prévoyance Funéraire, filiale du groupe BNP PARIBAS CARDIF. Contributeur au magazine RESONNANCE Funéraire et auteur de « *Et on en faisait la grande cause nationale* ». Paru aux Editions SRL 2012 et « *Du quartier à la Légion d'honneur* ». Editions Harmattan 2023. Membre fondateur de la Charte du respect de la personne endeuillée signée le 29 octobre 2009 par la Secrétaire d'Etat chargée de la famille.



## **ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUALISE DANS LE FORMATION A DISTANCE DE CONSEILLER FUNERAIRE et MAITRE DE CEREMONIE**

L'accompagnement individualisé développé par Expertises et Performances Funéraires, en complément des séquences de formation collectives, a été développé afin de contribuer à la réalisation des objectifs du parcours de formation proposé à l'apprenant. L'objectif de l'accompagnement individualisé est que l'apprenant développe son autonomie et acquiert les savoir, savoir-faire et/ou savoir-être nécessaires pour résoudre ou avancer sur des situations professionnelles dont il aura la charge de la réalisation lorsqu'il sera en activité.

Les méthodes réflexives initiées par Expertises et Performances Funéraires sont de nature à permettre à l'apprenant d'être dans une posture active et opérationnelle.

L'accompagnement individuel est réalisé par le formateur qui l'enseignement des modules de formation collective à hauteur d'un volume horaire de 8h. Le formateur est présent lors de la définition des problématiques à résoudre par les stagiaires. Ce dernier dispose de l'expérience et des compétences nécessaires pour réaliser l'accompagnement individualisé mis en place.

Le dispositif d'accompagnement se déroule en deux temps : d'abord durant la formation, ensuite à la fin du parcours de formation. Il est segmenté en plusieurs séances en fin de semaine de formation. Ainsi, pour la formation de conseiller funéraire dont la durée est de 140h, il est prévu une séquence d'évaluation et d'accompagnement à la fin de chaque semaine, soit au global 4 séances d'une durée de deux heures maximums.

Les quatre séances d'évaluation seront réalisées de la façon suivante :

- Semaine 1 :  
Evaluation portant sur les modules et exercice pratique : Connaissances administratives générales / Hygiène, sécurité et ergonomie/ Législation et réglementation funéraire. QCM et cas pratique à résoudre
- Semaine 2 :  
Evaluation portant sur les modules et exercice pratique : Législation et réglementation funéraire/ Psychologie et sociologie du deuil : les deuils particuliers, les grandes étapes du deuil. QCM et cas pratique à résoudre
- Semaine 3 :  
Evaluation portant sur les modules et exercice pratique : Pratiques et rites funéraires/ Les rites funéraires civils et religieux/ Les règles de protocole/Produits et services à la vente QCM et cas pratique à résoudre
- Semaine 4 :  
Evaluation portant sur les modules et exercice pratique L'identification des besoins et des attentes des clients/familles/ Rédaction d'avis d'obsèques/ Le droit de la consommation/ Conception et animation d'une cérémonie/ Les techniques de management. QCM et cas pratique à résoudre. Mise en situation finale préparation au passage devant le jury en charge de la délivrance du diplôme

A l'issue de l'accompagnement individualisé, une évaluation est remise à chaque apprenant au maximum 24 h après la fin de l'accompagnement individualisé. Lors de cette évaluation,

une attention particulière est portée à la rédaction des compétences visées et acquises par l'apprenant durant le parcours de formation, notamment des capacités à faire réaliser en situation professionnelle les acquis de la formation.

## JUSTIFICATIFS DE RÉALISATION SPÉCIFIQUES AU TEMPS EN DISTANCIEL

Une fois l'action de formation réalisée, Expertise et Performances Funéraires adresse à l'organisme financeur le dossier de réalisation de l'action comprenant :

- Les certificats de réalisation signés, indiquant la durée totale de formation réalisée pour chaque stagiaire (formation collective et accompagnement individualisé).
- Les temps consacrés à l'accompagnement individualisé, notamment le protocole d'accompagnement individualisé complété pour chaque apprenant et signé du formateur.
- Une feuille d'émargement par stagiaire pour les accompagnements individualisés réalisés en distanciel, ainsi qu'un relevé de connexion ou un rapport de présence pour les accompagnements individualisés réalisés en distanciel.

## Assistance technique et pédagogique

Les moyens d'assistance technique et pédagogique mis à disposition de l'apprenant :

TYPE D'ASSISTANCE	PERSONNE EN CHARGE	PRESTATIONS	DELAI DE REALISATION
Assistance technique	<b>Aldjia BENARAB</b> expertises.performances.fun7@gmail.com Tél : 06 81 11 53 76	Résolutions des difficultés de connexion Problème technique en général Lien de connexion Téléchargements de documents	Disponible par mail ou téléphone les jours ouvrés de 9h à 20h Réponse dans l'heure qui suit la demande, sauf problème technique lourd, délai de 24h requis
Assistance pédagogique	<b>Méziane BENARAB</b> expertises.performances.fun7@gmail.com Tél : 06 32 94 10 11	Suivi des activités des stagiaires, relances personnalisées et réponses aux questions sur le forum dédié	Disponible par mail ou téléphone du lundi au vendredi de 9 à 20h. Le samedi de 9h à 12h 30 Réponse dans l'heure qui suit la demande
<b>Autres prestations assurées</b>	<b>Méziane BENARAB</b> Tél : 06 32 94 10 11	Risque de décrochage Apprenant porteur de handicap	Suivi complémentaire Suivi personnalisé et adapté au handicap

## Evaluation individuelle remise à l'apprenant

Après chaque séance d'accompagnement, une évaluation individuelle est réalisée et transmise à l'apprenant dans le délai de 2h. Elle comporte la traçabilité de la connexion, ainsi que l'évaluation des résultats obtenus.



# RAPPORT D'ÉVALUATION GLOBALE

## Mesure du taux de retour à l'emploi après une formation

Nous prêtons une attention particulière au retour à l'emploi et à l'insertion professionnelle de nos apprenants. Sur un autre plan, nous préparons les enfants d'entreprise familiales à la reprise des activités. 100% des apprenants en situation de recherche d'opportunités professionnelles ont retrouvé un emploi à la suite de leur formation.

## Taux de réussite à la certification

Taux de réussite au diplôme de conseiller funéraire : 85,71% (résultats obtenus pour 9 candidats présentés à la certification)

## Évaluation pédagogique

Préparation de la formation 07,5/10

Organisation de la formation 10/10

Déroulement de la formation 10/10

Contenu de la formation 10/10

Note générale après la formation 09,75/10

Note de satisfaction attribué par nos apprenants en 2024 : 9,75 /10 (Note obtenue à partir des données recueillies auprès de 11 apprenants sur 12)

## Taux de recommandation

10 apprenants sur 10 recommandent Expertises et Performances Funéraires et ses formations



## TARIFS DES FORMATIONS 2025

<b>FORMATIONS</b>	<b>PRIX NETS DE TVA</b> Notre organisme a opté pour la dispense de TVA
PORTEUR/CHAUFFEUR/FOSSOYEUR	400 €
AGENT D'ACCUEIL DES FAMILLES	650 €
MAITRE DE CEREMONIE	1 200 €
CONSEILLER FUNERAIRE	3 000 €
DIRIGEANT/GESTIONNAIRE	4 100 €
COMPLEMENT DE DIRIGEANT	1 200 €
FRAIS DE PRESENTATION AU JURY	150 €

